

Si l'on n'a pas cette certitude, on est coupable et de plus responsable au point de vue même de la justice, de telle sorte qu'un prêtre qui attacherait peu d'importance à l'achat de son vin de Messe et prendrait au premier venu un vin qui ne serait point matière valide commettrait d'abord un péché très grave et serait de plus obligé en conscience à réparer le tort fait à toutes les personnes qui lui auraient confié des honoraires de Messe.

Mais quel vin est matière valide du sacrifice de la Messe ?

Le vin de la vigne, *vinum de vite*, répond la théologie, c'est-à-dire le vin fait avec des raisins mûrs et qui a persévétré dans sa propre substance, dit Suarez : par conséquent un vin naturel, fait avec des raisins seuls, pur, sans mélange d'éléments étrangers qui l'altèrent.

A dessein j'évite les détails pour ne pas diminuer la force des principes. Ils sont tels que tous les auteurs s'accordent sur ces points importants.

Il faut donc, pour mettre sa conscience à l'abri sur ce point, à l'abri de la faute et de la responsabilité lorsqu'on achète le vin de Messe, avoir la certitude morale que le vin est naturel et pur.

Comment arriver à cette certitude morale ?

Est-ce par la chimie ? Non, Messieurs, le Cardinal de Malines le disait à ses prêtres dans une réunion synodale, et c'est très vrai. On est trop intelligent à notre époque, surtout lorsqu'il s'agit de ses propres affaires ; les négociants, surtout ceux qui fraudent, connaissent très bien les éléments que contiennent les vins et les proportions dans lesquelles ils s'y trouvent. La chimie intervient ; elle constate ce que son analyse a trouvé et sa déclaration n'est qu'une estampille de plus au profit de la fraude.

Quel moyen prendre ? Faire soi-même avec les raisins son propre vin ? Ce serait le meilleur, mais la chose n'est pas toujours facile ni même possible.

Il faut donc recourir à autrui. S'adresser à un propriétaire consciencieux qui fera lui-même le vin de Messe avec ses raisins ? Peut-être bien. J'opine que dans ce cas on peut avoir la certitude morale et mettre sa conscience à l'abri. Toutefois je fais une restriction. Je ne voudrais pas que votre propriétaire fût un propriétaire marchand de vins. Cette sorte de propriétaire succombe facilement